

AVIS AU PUBLIC



En vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a accordé les autorisations suivantes:

Requérant	Objet	Référence	Autorisation	Affichage	Fin d'affichage
Christiane Bourg	Autorisation pour la coupe d'urgence pour cause de bostryche, sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de Schieren, section B de Birtrange, sous le numéro 26/0	2026-000865	08.06.26	10.06.26	10.09.26
Adm. communale de Schieren	Autorisation pour la réalisation d'une installation photovoltaïque sur la toiture de l'église sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de Schieren, section A de Schieren, sous le numéro 211/5444	2026-000439	29.06.26	01.07.26	01.10.26
SICONA Centre	Autorisation pour la mise en place de mesures de gestion écologique, consistant en l'enlèvement et l'évacuation de la Renouée du Japon (Fallopia japonica), ainsi qu'en l'installation d'une clôture en vue d'un pâturage extensif par des moutons, au lieu-dit «Kiselbach», sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Schieren, section A de Schieren, sous les numéros 613/5232 et 583/3525	2025-001798	21.07.26	28.07.26	28.10.26

